



Assemblée générale

Distr. générale
6 août 2009
Français
Original : anglais

Soixante-quatrième session

Point 56 de l'ordre du jour provisoire*

**Application des décisions prises
par la Conférence des Nations Unies
sur les établissements humains (Habitat II)
et renforcement du Programme des Nations Unies
pour les établissements humains (ONU-Habitat)**

Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport est soumis en application du paragraphe 15 de la Résolution 63/221 de l'Assemblée générale. Il décrit les activités du Programme des Nations Unies pour les établissements humains durant l'année écoulée entreprises en application des décisions de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) ainsi que sur les progrès accomplis dans le renforcement institutionnel du Programme.

Il décrit également les succès enregistrés et les problèmes qui se posent et définit la voie à suivre pour parvenir à un développement urbain durable dans un monde qui s'urbanise toujours davantage. Le rapport fournit un aperçu général des décisions de la vingt-deuxième session du Conseil d'administration d'ONU-Habitat et des résultats de l'appui apporté au suivi de la mise en œuvre du Programme pour l'habitat. Outre l'approbation du programme de travail et du budget d'ONU-Habitat pour l'exercice biennal 2010-2011, le Conseil a également fait le point des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Plan stratégique et institutionnel à moyen terme, instrument clé du renforcement du Programme. Le Conseil a adopté les Directives

* A/64/150.



sur l'accès aux services de base pour tous et demandé que le suivi soit assuré en étroite coordination avec l'application des Directives sur la décentralisation et le renforcement des autorités locales qu'il avait adoptées à sa vingt et unième session.

Les recommandations émanant du dialogue sur des systèmes de financement de logements abordables dans le contexte de la crise économique et financière mondiale et des changements climatiques ont été l'un des points saillants de la vingt-deuxième session du Conseil d'administration. Au titre du suivi de ces recommandations, le Conseil a recommandé à l'Assemblée générale d'envisager de réunir, en 2016, une troisième Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable.

Le rapport donne également un aperçu des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme pour l'habitat aux niveaux mondial, régional et national, notamment le Forum urbain mondial et les réunions ministérielles régionales récemment instituées sur le logement et le développement urbain en Afrique, en Asie et dans le Pacifique, en Amérique latine et dans les Caraïbes. De plus, il donne un aperçu de la coopération avec les institutions et les organisations du Système des Nations Unies et avec des organisations non gouvernementales. Quelques observations sur les questions financières et budgétaires concernant l'organisation sont suivies de conclusions et de recommandations générales au sujet des mesures à prendre en matière de suivi.

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	4
II. Conclusions de la vingt-deuxième session du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains	4
A. Financement de logements abordables	5
B. Autres mécanismes de partenariat et activités entreprises afin d'attirer des investissements pour la fourniture de logements bon marché et de services urbains.....	7
C. Les villes et les changements climatiques.	12
D. Examen du Plan stratégique et institutionnel à moyen terme pour la période 2008-2013	13
III. Processus de consultation aux niveaux mondial et régional	15
A. Forum urbain mondial.....	15
B. Rapports phares.....	16
C. Réunions ministérielles régionales	17
D. Coopération Sud-Sud dans le domaine des établissements humains.....	18
IV. Coopération avec les organismes des Nations Unies, les organisations intergouvernementales n'appartenant pas au système des Nations Unies et les organisations non gouvernementales.....	18
V. Questions financières et budgétaires.....	20
VI. Conclusions et recommandations.....	21

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 63/221 de l'Assemblée générale intitulée « Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) ».

II. Conclusions de la vingt-deuxième session du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains

2. Le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) a tenu sa vingt-deuxième session à Nairobi du 30 mars au 3 avril 2009 avec pour thème spécial « Promotion de systèmes de financement du logement abordable dans un monde en voie d'urbanisation face à la crise financière mondiale et au changement climatique ».

3. Outre l'approbation du programme de travail et du budget d'ONU-Habitat pour l'exercice biennal 2010-2011 et l'examen des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan stratégique et institutionnel à moyen terme pour la période 2008-2013, le Conseil d'administration a porté son attention sur les questions suivantes : a) systèmes de financement de logements abordables dans le contexte de la crise économique et financière mondiale et des changements climatiques, b) renforcement de l'épanouissement de la jeunesse urbaine, c) accès aux services de base pour tous, d) coopération Sud-Sud dans le domaine des établissements humains, e) le Forum urbain mondial, f) la structure de gouvernance d'ONU-Habitat.

4. L'impact et les conséquences tant de la crise économique et financière mondiale que des changements climatiques ont fait apparaître de nouveaux problèmes et donné de nouvelles dimensions à la raison d'être du Programme pour l'habitat¹ et instillé un nouveau sentiment d'urgence dans les modalités de sa mise en œuvre. Face à la rapidité de l'urbanisation, il y a convergence entre les programmes locaux ou nationaux pour les établissements humains et le programme mondial pour l'environnement, les villes se trouvant au cœur de l'adaptation aux changements climatiques et de l'atténuation de leurs effets.

5. En conséquence, le Conseil d'administration, dans sa résolution 22/1, a recommandé à l'Assemblée générale d'envisager de réunir en 2016 une troisième conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable afin d'étudier, actualiser et adopter des recommandations politiques plus pertinentes pour traiter les problèmes de développement durable des établissements humains dans un monde en voie d'urbanisation rapide.

¹ *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II), Istanbul, 3-14 juin 1996* (publications ONU, n° de vente E.97.IV.6), chap. I, résolution 1, annexe II.

A. Financement de logements abordables

6. Les incidences à court terme et l'impact à long terme de la crise financière et économique actuelle sur le financement de logements et d'infrastructures pour les couches de la population à faible revenu ont fait l'objet de séances formelles consacrées au dialogue pendant la vingt-deuxième session du Conseil d'administration. Les experts se sont accordés à reconnaître que la crise financière mondiale était largement imputable aux systèmes de financement de prêts hypothécaires mal réglementés et à des comportements sans scrupules en matière de logements pour personnes à faible revenu. Les gouvernements ont tiré de cette crise un enseignement de première importance, à savoir que le secteur du logement était beaucoup trop important pour la santé de l'économie en général pour être laissé aux seules forces du marché. Ceci à son tour a mis en évidence la nécessité pour les gouvernements d'adopter des politiques de logement proactives répondant aux besoins des pauvres et des groupes à faible revenu et de mettre en place les cadres réglementaires appropriés propres à éviter des pratiques débridées, spéculatives et prédatrices, en matière de financement du logement.

7. La crise économique actuelle nous a aussi appris qu'elle avait rendu les citoyens pauvres encore plus vulnérables qu'auparavant. L'accès à un logement décent et aux services urbains essentiels était devenu un des principaux facteurs d'amélioration dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'égalité entre les sexes et de la réduction de la pauvreté pour la majorité des populations urbaines des pays en développement. La crise actuelle exigeait donc, plus que jamais, que les gouvernements intègrent en priorité les questions de logements abordables et de services urbains accessibles dans leurs politiques s'ils voulaient atteindre les objectifs de développement internationalement convenus, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement.

8. Les orateurs ont souligné le rôle capital du secteur public pour faciliter la viabilité de l'urbanisation grâce à des politiques et des législations favorables, à des allocations de crédits prioritaires au développement des infrastructures et à des subventions bien conçues et ciblées permettant aux pauvres d'avoir accès aux services de base. Il a aussi été généralement reconnu que la crise financière exigeait des approches innovantes propres à favoriser l'exploitation des ressources et la participation de toutes les parties prenantes, notamment institutions et donateurs internationaux, promoteurs du secteur privé, institutions financières et bancaires, organisations non gouvernementales et communautaires.

9. La difficulté de mobiliser des moyens de financement à tous les niveaux, depuis les gouvernements souhaitant entreprendre des activités d'amélioration des taudis et de développement des infrastructures jusqu'aux citoyens pauvres désireux d'améliorer leur logement a été un des thèmes récurrents des discussions. Une panoplie de solutions a été proposée, comprenant l'instauration de la stabilité politique pour encourager le financement à long terme, l'inclusion du logement à titre prioritaire dans les stratégies de réduction de la pauvreté, la création de fonds pour le logement, l'adoption de mesures fiscales complémentaires, et l'institution d'un nouveau cadre législatif et réglementaire à l'appui du microfinancement, afin d'aider les pauvres à avoir accès au crédit et à obtenir des prêts hypothécaires. Du côté de l'offre, de nouvelles solutions techniques étaient nécessaires pour qu'il soit plus facile de construire des logements à bas prix.

10. Dans sa résolution 22/2, le Conseil d'administration invitait tous les États membres à envisager d'entreprendre une évaluation globale de la situation en matière d'habitats décentes, de logements et infrastructures connexes abordables, ainsi que de leurs mécanismes nationaux de crédits au logement et cadres réglementaires en vigueur, afin d'évaluer leurs capacités à satisfaire les besoins de leurs populations respectives, en particulier ceux des pauvres et des couches défavorisées de la population. Le Conseil encourageait également tous les États membres, y compris les conférences ministérielles régionales sur le logement et le développement urbain, à mettre en place des mécanismes et des cadres fiables de nature à faciliter des investissements publics et privés de longue durée dans l'amélioration et la prévention des taudis, les logements abordables et le développement urbain.

11. Dans sa résolution 22/2 également, le Conseil d'administration priait la Directrice exécutive de poursuivre les efforts actuellement déployés par le Programme des Nations Unies pour les établissements humains en collaboration étroite avec les institutions financières internationales et régionales pour présenter et diffuser des modèles et des informations sur l'importance des activités de préinvestissement au niveau communautaire et d'entreprendre un suivi et un renforcement des capacités appropriés à cet égard, notamment au niveau municipal, et de collaborer avec les institutions financières internationales et régionales pour encourager des investissements suffisants dans le logement et l'infrastructure en tant que contribution à la croissance économique et qu'outil important de réduction de la pauvreté.

12. Par ailleurs, le Conseil d'administration a appuyé les efforts faits par l'Assemblée générale pour étudier la possibilité d'organiser une manifestation spéciale de haut niveau sur la question des mécanismes de financement du logement dans le contexte de la crise financière mondiale. Cette réunion extraordinaire devrait notamment tenir compte des recommandations issues du dialogue sur le financement de logements abordables face aux changements climatiques organisé lors de la vingt-deuxième session du Conseil d'administration.

13. Les États membres ont été invités à contribuer au soutien et à la reconstitution du Fonds d'affectation spéciale d'ONU-Habitat et autres fonds connexes, y compris les opérations expérimentales de prêt de capitaux de départ remboursables et le Fonds pour l'amélioration des taudis et des bidonvilles, ainsi que les programmes conçus pour contribuer à la fourniture de mécanismes de financement de logements abordables en faveur des pauvres.

14. ONU-Habitat a ultérieurement organisé une réunion spéciale sur le thème « Logements abordables et financement du logement face à la crise financière mondiale » dans le cadre de la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement qui s'est tenue à New York du 24 au 26 juin 2009. Cette réunion a fait observer que les mécanismes de financement ayant pris des engagements excessifs, en particulier les instruments dits de prêts hypothécaires à risques, étaient à l'origine de la crise financière actuelle. Cette crise avait mis en évidence les défaillances généralisées des systèmes financiers et des cadres réglementaires nationaux et mondiaux auxquelles il est indispensable de remédier d'urgence, elle rappelait aussi avec force que le logement est à la fois un produit du marché et un bien social. Dans ce contexte, il faut donc voir les

systèmes de financement du logement comme un moyen permettant à la fois de maîtriser les forces du marché pour accroître l'offre de logements et de promouvoir des logements abordables et un développement urbain équitable. En réagissant à la situation économique actuelle et en traçant la voie à suivre, les établissements humains doivent être au premier plan des politiques de développement durable. Sans un engagement renouvelé au principe d'établissements humains viables, les problèmes posés par la crise seraient encore exacerbés.

15. Des exposés ont été présentés sur les travaux en cours d'ONU-Habitat visant à améliorer l'accès au financement durable de logements et d'infrastructures abordables. Ces travaux consistaient notamment à promouvoir des cadres politiques favorables, à augmenter les activités des institutions financières dans le secteur du logement et des infrastructures abordables, de créer des mécanismes locaux efficaces de financement de logements abordables, de favoriser l'accès des groupes communautaires au financement et de promouvoir des groupes et des instruments d'épargne au niveau local. La crise financière mondiale avait augmenté les besoins de financement pour garantir des logements et dynamiser les économies mises à mal par la crise. Le programme expérimental de financement d'ONU-Habitat a été modifié pour réagir à la crise grâce à une approche efficace et spécifiquement conçue à cette fin comportant notamment la recherche de possibilités additionnelles de prêt, à un niveau approprié, en Afrique et en Asie, en Amérique latine, au Moyen-Orient, l'établissement de partenariats plus nombreux avec les institutions financières locales, régionales et internationales et l'emploi d'outils prouvant le double avantage que présentent des investissements bien conçus dans des logements abordables. L'importance de l'intégration d'une perspective de genre, d'un large éventail de mécanismes d'assurances et de taux d'intérêt dans les plans de logements abordables a été soulignée au cours du débat.

B. Autres mécanismes de partenariat et activités entreprises afin d'attirer des investissements pour la fourniture de logements bon marché et de services urbains

16. Les relations avec le secteur privé ont enregistré un changement important en 2008 suite au lancement du Plan stratégique et institutionnel à moyen terme pour la période 2008-2013. Le concept est passé du domaine de la responsabilité sociale collective à des pratiques commerciales essentielles pour une urbanisation durable. A cet effet, ONU-Habitat a renforcé ses travaux de sensibilisation et de gestion des connaissances et lancé de nouvelles formes de partenariat et de coopération aux niveaux mondial et national avec, entre autres, des institutions financières internationales et nationales, des entreprises de distribution de l'eau et le secteur immobilier.

17. Ces partenariats ont pour objectif premier des mesures de pré-investissement permettant de concevoir des opérations de réforme des politiques, de renforcement des capacités et d'assistance technique pour mobiliser un ensemble de dépenses publiques et d'investissements privés dans le logement et le développement urbain. Leur deuxième objectif est de montrer aux gouvernements et aux institutions financières internationales et nationales que des modèles commerciaux de logement et de développement urbain en faveur des pauvres sont réellement viables et propices au développement économique en général.

18. Les activités de sensibilisation et de gestion des connaissances d'ONU-Habitat se sont intensifiées dans le cadre de l'initiative sur les outils de financement et les meilleures pratiques d'établissements humains. En mettant l'accent sur la documentation systématique d'approches au développement communautaire fondées sur les ressources, y compris les approches coopératives au développement du logement, les fonds d'investissement sociaux, les fonds pour le développement des communautés urbaines, les initiatives communautaires pour le financement de logements et les programmes communautaires de prêts hypothécaires, l'initiative a poussé plus loin la recherche sur les liens entre l'économie et le logement et entre l'économie et le financement.

19. A la demande du Secrétaire général, ONU-Habitat a lancé l'Alliance mondiale des opérateurs du secteur de l'eau, réseau international d'entreprises de distribution d'eau, d'agences de développement, de représentants de la société civile et d'autres parties prenantes dans le secteur de l'eau et de l'assainissement. Le Programme offre aux gestionnaires de services d'eau des régions de l'Afrique, de l'Asie et de l'Amérique latine et des Caraïbes une plateforme pour l'échange de stratégies et l'application des meilleures pratiques dans l'approvisionnement en eau potable aux établissements humains informels et aux taudis.

20. La Banque africaine de développement intervient actuellement dans 18 villes réparties dans 15 pays africains, dans le cadre du programme « de l'eau pour les villes africaines » d'ONU-Habitat. Le projet lancé à Zanzibar par la Banque dans le domaine de l'eau et de l'assainissement a permis d'accélérer la signature des accords de prêts. Au Kenya, des progrès considérables ont été enregistrés dans l'évaluation des conditions d'assainissement de 26 communautés de la région du Lac Victoria. Un accord conclu récemment entre ONU-Habitat et la Communauté de l'Afrique de l'Est a fourni un cadre pour étendre la collaboration à l'appui de l'Initiative pour l'eau et l'assainissement dans la région du Lac Victoria à 15 autres villes réparties dans cinq pays, également en partenariat avec la Banque africaine de développement.

21. Un deuxième mémorandum d'accord a été signé entre ONU-Habitat et la Banque asiatique de développement pour la période 2007-2011. Ce mémorandum prévoit 20 millions de dollars supplémentaires sous forme de dons pour des activités de sensibilisation et de renforcement des capacités pour la mise en œuvre de projets en cours d'élaboration pour des investissements de suivi destinés à améliorer l'eau et l'assainissement des villes asiatiques. Le mémorandum témoigne également de l'engagement de la Banque à investir 1 milliard de dollars dans le secteur des services urbains de base en mettant l'accent sur l'assainissement. En collaboration avec la Banque, ONU-Habitat intervient actuellement dans 48 centres urbains de la République démocratique populaire lao, de l'Inde, de la Chine, du Népal, du Pakistan et du Viet Nam et ses activités s'étendront également d'ici peu à l'Indonésie. En 2008, le Gouvernement des Pays-Bas a fourni des fonds additionnels pour l'initiative sur l'eau et l'assainissement dans le bassin du Mékong. Cette initiative s'étend au Cambodge, à la République démocratique populaire lao et au Viet Nam.

22. Pendant la période faisant l'objet du rapport, ONU-Habitat a conclu un partenariat stratégique avec la Banque interaméricaine de développement. Aux termes du mémorandum d'accord signé en 2008, la Banque a pour objectif de porter les approbations de prêts dans le secteur de l'eau et de l'assainissement à 1

milliard de dollars environ. Ce mémorandum a permis à ONU-Habitat de lancer un certain nombre de projets en Bolivie et au Mexique en 2008.

23. De même, l'Alliance mondiale des opérateurs du secteur de l'eau a mobilisé un large éventail de partenaires, dont Cap-Net, la Google Foundation, l'Office de l'eau et de l'électricité d'Abou Dhabi et le Conseil consultatif pour l'eau et l'assainissement auprès du Secrétaire général, afin de renforcer l'acquisition de connaissances et l'échange de bonnes pratiques entre entreprises de distribution de l'eau et parmi elles. L'Office de l'eau et de l'électricité d'Abou Dhabi s'est engagé à créer un bureau régional pour l'eau et l'assainissement au sein de ses services pour abriter et renforcer le secrétariat de l'Alliance.

24. Des projets opérationnels dans les domaines de l'eau et de l'assainissement, du logement et de la gestion des données urbaines ont également été mis en œuvre avec un certain nombre d'entreprises du secteur privé, en partenariat avec la Fondation mondiale pour le logement et d'autres.

25. Dans le domaine des partenariats entre les secteurs public et privé, ONU-Habitat a poursuivi des activités conjointes avec des entreprises du secteur privé pour utiliser leurs capacités, leur savoir-faire et leur technologie à l'appui de mesures d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques. De tels partenariats ont été mis en œuvre, entre autres, en Inde, en République populaire lao et au Népal.

26. Le premier *Habitat Business Forum* s'est tenu à la Nouvelle Delhi en juillet 2009, suite à une décision du Forum urbain mondial tenu à Nanjing (Chine), du 3 au 6 novembre 2008. Le Forum était organisé conjointement par la Fédération des Chambres de commerce et de l'industrie de l'Inde et la Chambre de commerce de l'immobilier de Chine, sous les auspices du Gouvernement indien et co-parrainé entre autres par la Banque centrale de l'Inde, le Building Materials and Technology Promotion Council de l'Inde, la National Housing Bank de l'Inde et les Gouvernements des États du Rajasthan et du Punjab. Le Forum a rassemblé des représentants des sphères gouvernementales, de l'industrie, des associations professionnelles et de la société civile autour du thème « Villes innovantes ». Il a également décerné le Habitat Business Awards à cinq initiatives du secteur privé qui se sont distinguées dans les domaines suivants : des terres et des logements abordables, l'eau et l'assainissement, la ville numérique, des technologies vertes pour les villes, prévention et gestion des catastrophes et reconstruction.

Droits des femmes à la terre et à la propriété et accès aux ressources

27. Une assistance technique et des services consultatifs ont été fournis à des entités s'occupant des droits des femmes à la terre au Ghana, au Kenya, en Ouganda et en République-Unie de Tanzanie. Un appui a également été fourni pour la formation de nouvelles entités dans ce domaine au Burundi, en Ethiopie, au Mozambique et au Rwanda. Des voyages didactiques et d'enseignement dispensé par des pairs ont été organisés à l'intention des dirigeants communautaires travaillant avec ces nouvelles entités. L'expérience en Ouganda et en République-Unie de Tanzanie montre qu'une combinaison de l'amélioration des conditions de crédit, de l'épargne communautaire et de l'assistance technique peut grandement contribuer à faciliter l'accès à la terre et au logement par les citoyens et les femmes pauvres en particulier.

28. Un plan d'action sur l'égalité des sexes a été préparé en consultation avec un large éventail de partenaires, experts, organisations internationales et intergouvernementales. Ce plan a été présenté à la vingt-deuxième session du Conseil d'administration d'ONU-Habitat qui l'a adopté. Tout à fait conforme au Plan stratégique et institutionnel à moyen terme pour la période 2008-2013, le Plan d'action sur l'égalité des sexes contribuera à améliorer l'orientation et l'harmonisation des programmes aux fins de coordination au sein du système des Nations Unies et en dehors.

Amélioration de l'administration des terres et de la propriété

29. Lors de la dix-septième session de la Commission du développement durable, ONU-Habitat a souligné la nécessité de reconnaître toute une gamme de droits fonciers, de renforcer les droits des femmes à la terre et à la propriété, d'assurer une coordination plus efficace dans le secteur foncier, d'adopter des méthodes novatrices de gestion des terres, de rendre les marchés fonciers plus efficaces et de créer des liens solides entre secteurs urbain et rural.

30. Une série de critères d'évaluation de la parité entre les sexes pour des outils fonciers appliqués sur une grande échelle a été lancée conjointement avec des partenaires pendant la vingt-deuxième session du Conseil d'administration. Ce cadre permet de juger si un outil ou un programme foncier utilisé à grande échelle tient suffisamment compte des questions de genre et s'il est aussi favorable aux femmes qu'aux hommes. ONU-Habitat avec la Commission Huairou et en collaboration avec la Fédération internationale des géomètres procèdera à un essai du cadre d'évaluation en 2009.

31. ONU-Habitat a continué à faciliter le Réseau mondial d'outils fonciers, réseau mondial de plus de 35 organisations internationales ayant pour but de mettre au point des outils fonciers en faveur des pauvres et axés sur la l'égalité des sexes afin de garantir les droits à la terre pour tous. Par le biais du Réseau, une orientation radicale vers un programme foncier favorable aux pauvres, novateur et sensible aux différences entre les sexes se fait maintenant jour au niveau mondial; il comporte une reconnaissance des concepts de gouvernance foncière, de renforcement des dimensions sociales et techniques du régime foncier et d'acceptation d'un ensemble de droits garantissant aux pauvres la sécurité d'occupation. Ce Réseau est composé de réseaux internationaux de groupements professionnels, d'institutions foncières rurales, d'organisations de la société civile, d'institutions de formation et d'enseignement, d'autres organismes des Nations Unies et d'organisations multilatérales et bilatérales. Un accord a été signé avec la Banque centraméricaine d'intégration économique pour aider à mettre en place des pratiques de prêt novatrices et favorables pour des logements abordables dans la sous-région centraméricaine.

32. Une étroite collaboration s'est poursuivie avec l'*Initiative d'appui à l'élaboration de lignes directrices pour la formulation des politiques foncières en Afrique* mise en route par la Commission de l'Union africaine, la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique et la Banque africaine de développement en collaboration avec les communautés économiques régionales et d'autres partenaires. Cette initiative a pour but d'élaborer un cadre et des lignes directrices pour la formulation des politiques foncières et la réforme agraire en Afrique, avec des repères et des indicateurs précis pour la mise en œuvre. Les

chefs d'État et de gouvernement africains ont récemment adopté le cadre et les lignes directrices pour la formulation d'une politique foncière panafricaine lors du 13^{ème} Sommet de l'Union africaine qui s'est tenu à Syrte (Jamahiriya arabe libyenne) du 1^{er} au 3 juillet 2009.

Mécanismes novateurs de financement du logement

33. ONU-Habitat a continué à renforcer son rôle de catalyseur en facilitant la coopération entre les banques, les autorités locales et les organisations de citoyens pauvres pour mobiliser et réunir des capitaux nationaux, des investissements publics et des épargnes communautaires pour l'amélioration des taudis et des logements abordables. Ces initiatives comprenaient notamment des opérations du programme pilote du Fonds pour l'amélioration des taudis et des bidonvilles d'ONU-Habitat au Ghana, en Indonésie, au Sri Lanka et en République-Unie de Tanzanie où les prêts du secteur privé font maintenant partie intégrante des projets d'habitants de taudis. Elles ont encore été renforcées par le lancement d'un certain nombre de mécanismes innovants dont les opérations expérimentales de prêt de capitaux de départ remboursables et d'autres mécanismes novateurs. Ce service offrira des prêts et des améliorations de crédit par l'intermédiaire d'institutions financières nationales afin de stimuler l'investissement privé dans le secteur du logement et de la fourniture de services de base aux populations mal desservies.

34. Ces opérations expérimentales de prêt de capitaux de départ remboursables ont pour objectif de mettre au point des modèles novateurs visant à démontrer comment financer des logements abordables en associant le secteur privé, le microfinancement et les organisations communautaires. En contribuant aux politiques et stratégies nationales, les enseignements tirés des expériences peuvent potentiellement profiter à des millions de citoyens pauvres qui actuellement n'ont pas accès aux mécanismes officiels de crédit.

Partenariats novateurs pour la sécurité urbaine et la prévention du crime en milieu urbain

35. La sécurité urbaine est un facteur essentiel pour améliorer le développement économique local et attirer les investissements à la fois étrangers et nationaux. Dans le cadre de son Plan stratégique et institutionnel à moyen terme, ONU-Habitat a adopté en 2008 une méthode de renforcement des capacités en matière de pré-investissement afin de promouvoir la sécurité urbaine et la prévention du crime. Cette approche multidisciplinaire cherche à tirer parti des ressources et du savoir-faire de toutes les parties prenantes pour améliorer la sécurité des espaces urbains.

36. Un Réseau d'outils pour la sécurité et l'espace urbain est en cours d'établissement et il connectera entre eux les réseaux de partenaires soutenant des investissements sociaux pour les communautés marginalisées et à faible revenu. La Police Platform for Urban Development, projet de collaboration avec le Conseil national de la police suédoise, montre comment un réseau de partenaires peut fournir un appui au maintien de l'ordre démocratique dans les zones urbaines, favoriser une meilleure participation des communautés à la gestion des espaces urbains et promouvoir une culture de prévention dans des contextes urbains.

37. De même, la Plateforme internationale de la jeunesse sur le développement urbain fait activement participer des enfants et des jeunes de communautés marginalisées et à faible revenu aux processus de planification et de prise de

décision en matière de sécurité communautaire et de prévention du crime dans les villes. Cette approche fait appel en général aux ressources de différents services sociaux notamment ceux chargés de la sécurité, des femmes, des jeunes, des arts, de la culture et des sports pour atteindre des résultats tangibles en matière de prévention du crime dans les quartiers défavorisés.

C. Les villes et les changements climatiques.

38. Afin d'assurer une meilleure coordination et de répondre de manière mieux concertée aux problèmes d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques auxquels sont confrontées les villes, ONU-Habitat a mis sur pied l'Initiative sur les villes et les changements climatiques parallèlement à la Campagne urbaine mondiale. Cette Initiative se fonde sur les avantages comparatifs d'ONU-Habitat dans sa collaboration avec les autorités urbaines locales et sur ses compétences en matière de planification et de gestion urbaines à l'appui des efforts déployés par toutes les sphères gouvernementales pour réduire l'empreinte écologique des villes tout en améliorant leur sécurité et leur résilience aux effets des changements climatiques.

39. La Campagne urbaine mondiale est une tribune permettant aux États Membres et aux partenaires du Programme pour l'habitat de diffuser leurs politiques et de partager des outils pratiques pour une urbanisation durable. Cette Campagne a pour objectif de mettre en œuvre des politiques urbaines plus durables au niveau national. Pour cette raison, elle est axée sur la mise à disposition des gouvernements et des réseaux de partenaires d'un instrument de plaidoyer permettant d'exprimer clairement la vision partagée d'un avenir urbain meilleur et de faire progresser le programme urbain au sein de leurs circonscriptions respectives.

40. Les instruments de sensibilisation et les méthodes de travail de la Campagne s'appliquent aussi bien à des organisations de citoyens pauvres qu'à des associations de pouvoirs locaux, des forums d'entreprises, des associations de jeunes, des organismes de médias, des associations professionnelles, des groupes de femmes, des parlementaires, des conférences ministérielles et des organismes intergouvernementaux. La Campagne cherche ainsi à faire de l'urbanisation durable une question prioritaire de la communauté internationale et une priorité politique nationale pour chacun des États membres.

41. Sachant que les villes contribuent le plus aux émissions de gaz à effets de serre et qu'elles sont extrêmement vulnérables aux effets des changements climatiques, le Conseil d'administration, à sa vingt-deuxième session, a adopté deux résolutions relatives à l'urbanisation durable, une sur les villes et les changements climatiques et l'autre recommandant la tenue d'une Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable en 2016. Ces résolutions feront mieux comprendre la contribution du Programme pour l'habitat aux problèmes mondiaux des changements climatiques et favoriseront encore une approche coordonnée à leur mise en œuvre.

42. Les gouvernements sont invités à entreprendre de nouvelles actions concertées et coordonnées pour inclure les liens entre les villes et les changements climatiques dans leurs stratégies nationales pour faire face aux changements climatiques, y compris leurs stratégies d'atténuation et d'adaptation, vu la poursuite de

l'urbanisation et le fait que plus de la moitié de l'humanité vit en zone urbaine et est particulièrement vulnérable aux impacts des changements climatiques.

43. En résumé, une réponse globale s'imposait, à l'aide de partenariats avec les organismes des Nations Unies, les réseaux mondiaux, les villes, les professionnels, la société civile, les jeunes, les femmes et les autochtones. Il est nécessaire que le public soit mieux informé et que les jeunes et les femmes soient sensibilisés, à l'aide de nouveaux médias tels que l'Internet et par les arts, la culture et le sport. L'accent a également été mis sur la nécessité d'investir davantage dans l'infrastructure et dans la recherche sur les nouvelles technologies et leur application.

D. Examen du Plan stratégique et institutionnel à moyen terme pour la période 2008-2013

44. En application de la résolution 63/221 de l'Assemblée générale et des recommandations du Conseil d'administration à sa vingt et unième session, ONU-Habitat a préparé un plan d'action pour la mise en œuvre du Plan stratégique et institutionnel à moyen terme, en étroite consultation avec le Comité des représentants permanents. Le Comité a adopté le plan d'action en décembre 2007 et des rapports d'activité sur sa mise en œuvre lui ont été présentés tout au long de 2008.

45. Les principaux résultats comprennent la mise au point et l'approbation de 33 documents de programme nationaux d'Habitat comme première étape de la mise en œuvre du cadre normatif et opérationnel renforcé au niveau national, y compris dans six des huit pays pilotes du programme « Une seule ONU - Unis dans l'action - »; l'adoption de stratégies de mobilisation de ressources et de valorisation de la marque et la création d'une unité de mobilisation de ressources pour aider à la consolidation et à l'élargissement de la base de donateurs ainsi qu'à la mobilisation de sources de financement et de soutien non conventionnelles; la formulation de documents de politique générale et de stratégie pour les domaines d'intervention du plan stratégique et institutionnel à moyen terme et d'un cadre axé sur les résultats utilisant des indicateurs, objectifs et priorités « smart » et de nouveaux seuils pour la délégation de pouvoirs et la décentralisation

46. L'adoption d'une approche concertée en matière de plaidoyer, de partenariat et de gestion des connaissances a également été déclenchée dans le cadre de la Campagne urbaine mondiale. Cette approche a été marquée par le lancement simultané d'une nouvelle initiative sur « Les villes et les changements climatiques », du Rapport sur l'état des villes dans le monde et du premier rapport régional sur les villes d'Afrique à la quatrième session du Forum urbain mondial. Cette approche régionale a marqué une nouvelle étape dans la sensibilisation au Programme pour l'habitat et son intégration dans la nouvelle Campagne urbaine mondiale.

47. Conformément à une décision du Conseil d'administration à sa vingt et unième session, ONU-Habitat a lancé une initiative expérimentale de financement de logements pour les pauvres et de développement urbain. Cette initiative est conçue de façon à montrer comment il est possible de faire tomber l'un des plus grands obstacles à la réduction de la pauvreté urbaine en diminuant les risques perçus par le secteur bancaire national dans la fourniture de moyens de financement de logements pour les citoyens pauvres sur une base durable.

48. L'examen des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan stratégique et institutionnel à moyen terme effectué mi -2009 a mis en évidence quelques réalisations et problèmes et permis de déterminer les étapes suivantes. Parmi les réalisations nous retiendrons un cadre axé sur des résultats qui a amélioré l'orientation stratégique et le processus de planification des programmes d'ONU-Habitat. Ce cadre devrait assurer une base importante pour le contrôle de l'efficacité, de l'efficience, de la responsabilité et, surtout, il devrait contribuer à la cohérence des programmes.

49. Les problèmes identifiés étaient notamment l'insuffisance des processus d'appui commercial qui se reflète dans la délégation de pouvoirs encore inadéquate dans les domaines des ressources financières et humaines, le fait que les systèmes de mesure, rapport et vérification des résultats ne sont pas institutionnalisés, les difficultés d'harmonisation de la structure organisationnelle approuvée par l'Assemblée générale avec les principaux domaines d'intervention du Plan et le déséquilibre constant entre les contributions à des fins spéciales et les contributions à des fins générales et la dépendance d'un petit nombre de donateurs.

50. Les mesures à prendre pour l'avenir comprenaient une répartition claire des rôles, des responsabilités et des obligations redditionnelles par rapport à des échéanciers, l'alignement des compétences des personnels sur les priorités du Plan, l'amélioration de l'efficacité, de la transparence et de la délégation de pouvoirs et un examen de la gouvernance institutionnelle. Une attention particulière devrait également être accordée au renforcement des capacités de gestion axée sur des résultats pour assurer la planification, le suivi, l'évaluation, l'établissement de rapports et plus de responsabilité.

Épanouissement de la jeunesse urbaine

51. Les résultats d'une étude sur des initiatives de développement menées par des jeunes et 200 bonnes pratiques dans le développement mû par la jeunesse partout dans le monde ont été communiqués à la quatrième session du Forum urbain mondial. Le Fonds d'opportunités pour un développement mû par la jeunesse urbaine a été lancé à la même occasion. Ce Fonds est conçu pour accorder de petites subventions à des jeunes mettant en œuvre des projets de développement des compétences. Les procédures et les critères de sélection ont été établis et largement partagés avec les partenaires du Programme pour l'habitat intéressés par les questions liées à la jeunesse urbaine.

52. Reconnaissant le travail accompli par ONU-Habitat pour répondre aux besoins des jeunes vivant dans des bidonvilles et des quartiers défavorisés, le Conseil d'administration d'ONU-Habitat a demandé à sa vingt-deuxième session qu les institutions, fonds et programmes concernés des Nations Unies et les autres parties intéressées coordonnent leurs activités à l'appui d'initiatives de développement des compétences en faveur des jeunes.

Accès aux services de base pour tous

53. Conformément à la résolution 21/4, ONU-Habitat a créé un groupe composé d'experts et d'un large éventail de parties prenantes afin d'obtenir des contributions supplémentaires au projet de directives pour l'accès aux services de base pour tous présenté au Conseil d'administration à sa vingtième session. Les parties prenantes comprenaient l'organisation Cités et gouvernements locaux unis, des représentants

de gouvernements, des prestataires de services publics et privés et des organisations de la société civile. Des représentants d'organes compétents des Nations Unies et d'institutions financières régionales et internationales ont également pris une part active aux travaux du groupe. Une série de consultations régionales ont abouti à une réunion mondiale qui s'est tenue en même temps que la quatrième session du Forum urbain mondial.

54. Dans sa résolution 22/8, le Conseil d'administration encourageait les gouvernements et les partenaires à fournir un soutien institutionnel, technique et financier à ONU-Habitat pour lui permettre de promouvoir l'application des lignes directrices concernant l'accès aux services de base parallèlement à l'appui fourni pour l'application des directives sur la décentralisation. Il encourageait en outre les gouvernements, en fonction de leur situation, à privilégier des critères durables de planification et de construction, tenant compte d'un accès à l'eau propre et potable, à des services d'assainissement suffisants, à des services urbains, à une gestion durable des déchets et à des modes de transport durables. Il priait en outre la Directrice exécutive d'ONU-Habitat, en coopération étroite avec les États membres et autres parties prenantes concernées, de préparer une évaluation de l'application et de la complémentarité des directives sur la décentralisation et des lignes directrices concernant l'accès aux services de base et de faire rapport du Conseil d'administration à sa vingt-troisième session sur les progrès accomplis dans l'application de la présente résolution.

Structure de gouvernance d'ONU-Habitat

55. Dans l'esprit de la résolution 63/221 de l'Assemblée générale et en particulier en ce qui concerne la nécessité de renforcer la réforme institutionnelle et de parvenir à l'excellence en matière de gestion, notamment la gestion axée sur les résultats, le Conseil d'administration s'est penché sur l'efficacité et la viabilité de la structure de gouvernance d'ONU-Habitat, comme indiqué dans le document HSP/GC/22/2/Add.3.

56. Dans sa résolution 22/5, le Conseil d'administration priait la Directrice exécutive et le Comité des représentants permanents d'entreprendre conjointement, dans le cadre du programme de travail et du budget, un examen de la gouvernance du Programme des Nations Unies pour les établissements humains afin de trouver et mettre en œuvre les moyens d'améliorer la transparence, la responsabilité, l'efficacité et la viabilité du fonctionnement de la structure de gouvernance existante et de présenter des options pour tout autre changement qui pourrait s'avérer pertinent, afin que le Conseil d'administration les examine à sa vingt-troisième session.

III. Processus de consultation aux niveaux mondial et régional

A. Forum urbain mondial

57. Le Forum urbain mondial a tenu sa quatrième session à Nanjing (Chine), du 3 au 6 novembre 2008, sur le thème « Pour une urbanisation harmonieuse : les défis d'un développement équilibré du territoire ». Le thème de la quatrième session comportait six sous-thèmes sur lesquels a été essentiellement axée cette session de quatre jours :

« équilibre territorial dans le développement urbain », « promotion de l'équité et de l'inclusion sociale », « rendre les villes productives et équitables », « préserver les racines historiques et l'âme de la ville », « harmoniser les environnements construits et naturels » et « une ville pour toutes les générations ». Le Conseil s'est félicité de l'offre du Gouvernement brésilien d'accueillir la cinquième session du Forum urbain mondial en mars 2010, à Rio de Janeiro. Cette session aurait pour thème « Le droit à la ville – combler le fossé urbain ».

58. La quête d'idées novatrices et de solutions pratiques dans le contexte de ces thèmes et sous-thèmes a été mise en évidence dans les six dialogues, les huit tables rondes et plus de 140 manifestations et colloques organisés en réseau qui ont eu lieu à Nanjing. Les ministres, les maires, les représentants des milieux académiques, des organisations communautaires, de fédérations d'organisations non gouvernementales et du secteur privé ont partagé leurs vues et leurs expériences sur ce qui serait susceptible d'améliorer la qualité de vie dans les villes du monde en expansion. L'approche inclusive adoptée par le Forum et dans ses discussions entre tous les partenaires constitue un modèle pour le développement futur des villes. Les enseignements tirés du succès du Forum à mobiliser les partenaires du Programme pour l'habitat de même que de nouveaux partenaires pour qu'ils engagent le dialogue et partagent meilleures politiques et meilleures pratiques ont été intégrés dans la stratégie de la Campagne urbaine mondiale.

59. A sa vingt-deuxième session, le Conseil d'administration reconnaissant que le Forum urbain mondial était devenu la première manifestation mondiale en matière de logement et de développement urbain durable, a demandé qu'un certain nombre de mesures soient prises pour conserver l'élan du Forum, l'ancrer fermement dans le calendrier officiel des réunions de l'Organisation des Nations Unies et renforcer les synergies entre les résultats du Forum et le Plan stratégique et institutionnel à moyen terme.

B. Rapports phares

60. Dans les pays développés comme dans les pays en développement, les cités et les villes subissent de plus en plus l'influence de la mondialisation et des effets des changements climatiques. Ces deux méga-tendances entraînent des changements économiques, démographiques et spatiaux importants qui remodelent les villes et les cités tant physiquement que socialement. Afin de documenter et d'analyser ces phénomènes à un niveau régional, la production du premier rapport régional sur la situation des villes en Amérique latine et dans les Caraïbes est en cours de préparation, en partenariat avec l'Alliance des villes, les ministères du logement et de l'urbanisme et la Fédération latino-américaine des villes, municipalités et associations (FLACMA). Cette publication devrait paraître à l'occasion de la cinquième session du Forum urbain mondial à Rio de Janeiro (Brésil) en mars 2010.

61. ONU-Habitat a conclu un accord de partenariat avec le Conseil centraméricain pour le logement et les établissements humains (CCVAH) afin d'apporter une aide en matière de gestion des connaissances pour renforcer l'échange et le transfert des meilleures pratiques. Lors d'une récente réunion en mai 2009, une stratégie sous-régionale complète a été adoptée pour mettre en œuvre une initiative conjointe pour la construction de logements bon marché, avec l'appui de la Banque centraméricaine d'intégration économique.

62. Les deux rapports phares d'ONU-Habitat produits durant la période faisant l'objet du présent rapport portent sur ces questions et d'autres. Le « *Rapport sur l'état des villes dans le monde 2008-2009 : villes harmonieuses* »² a pour but d'améliorer la compréhension de la dynamique qui façonne les villes du monde. Le rapport comprend : a) une analyse des facteurs déterminants de la croissance et du déclin urbains et des conséquences de l'asymétrie du développement régional et des disparités entre zones urbaines et rurales, b) une analyse des inégalités aux niveaux des revenus et de la consommation dans les villes et du degré de pénurie de logements dans plusieurs villes et de leur influence négative sur le développement social et économique, c) dans le cadre du débat sur les villes et les changements climatiques, la présentation de données essentielles sur la consommation énergétique des villes et des ménages et une analyse montrant quelles seront les villes et les populations urbaines les plus menacées par l'élévation du niveau des mers et des océans.

63. Le Rapport mondial sur les établissements humains 2009 « *Planification de villes durables* », qui paraîtra fin 2009, examine les principaux problèmes auxquels sont actuellement confrontées les cités et les villes du monde entier, l'émergence et l'extension des méthodes modernes de planification urbaine et l'efficacité des méthodes actuelles. Plus important encore, ce rapport identifie des méthodes et des pratiques de planification urbaine innovantes susceptibles de mieux répondre aux problèmes présents et futurs de l'urbanisation durable.

64. Dans le cadre de la recherche d'un rôle nouveau à donner à la planification urbaine dans le contexte de l'urbanisation durable, le rapport propose un certain nombre de changements fondamentaux. Premièrement, les gouvernements, aux niveaux central et local, devraient jouer de plus en plus un rôle central dans les cités et les villes. Ceci pour répondre, dans une large mesure, à la crise économique mondiale actuelle qui a montré les limites des mécanismes du marché fonctionnant seuls. Deuxièmement, un système de planification urbaine réformé devra accorder plus d'attention aux villes de petites et moyennes dimensions, en particulier dans les pays en développement où la planification se concentre sur les villes plus importantes. Troisièmement, les systèmes de planification urbaine réformés doivent sans équivoque traiter un certain nombre des principaux problèmes urbains actuels et émergents, en particulier les changements climatiques, l'urbanisation rapide et ses conséquences au niveau de l'accroissement de la pauvreté et des établissements informels dans les villes, les méga-zones urbaines, la sécurité urbaine et les situations après des catastrophes et des conflits. Enfin, la capacité de faire respecter les règlements en matière de planification et de développement des villes, qui fait défaut dans de nombreux pays en développement, devrait avoir la priorité et être développée sur la base de normes réalistes.

C. Réunions ministérielles régionales

65. ONU-Habitat a contribué à l'élaboration de documents d'information sur des questions de fond, pour les besoins de la deuxième Conférence ministérielle africaine sur le logement et le développement urbain qui s'est tenue à Abuja, du 28 au 31 juillet 2008. Cette Conférence avait pour thème « Réalisation de la cible 11 de l'objectif 7 : surmonter les obstacles liés aux moyens financiers et aux ressources

² Publication des Nations Unies, n° de vente E.08.III.Q.1.

pour le logement et le développement urbain durables ». La conférence a adopté la « Résolution d'Abuja » et un plan d'action donnant des directives sur le financement du secteur du logement, de l'amélioration des taudis et du développement urbain en général.

66. ONU-Habitat a coordonné les travaux d'un groupe de travail sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement concernant l'eau et l'assainissement lors de la deuxième conférence ministérielle Asie-Pacifique sur le logement et de développement urbain, qui s'est tenue en mai 2008 à Téhéran et qui a abouti à l'adoption d'un plan d'action.

67. De plus, ONU-Habitat a contribué au processus préparatoire et à l'organisation de la dix-septième session de la Réunion régionale des ministres et hauts responsables du secteur du logement et du développement urbain d'Amérique latine et des Caraïbes (MINURVI) et du treizième Forum ibéro-américain des ministres et hauts responsables du logement et du développement urbain qui s'est tenu en El Salvador, en septembre 2008.

D. Coopération Sud-Sud dans le domaine des établissements humains

68. Le Conseil d'administration a délibéré sur le potentiel considérable de la coopération Sud-Sud. Dans ce contexte, le Conseil s'est félicité des critères établis pour les activités d'ONU-Habitat dans les pays, y compris pour le déploiement des responsables du Programme pour l'habitat, ainsi que des progrès accomplis dans l'élaboration des documents de programme nationaux d'Habitat. Il priait également ONU-Habitat de mettre à profit l'expérience, l'expertise et les centres d'excellence existant dans plusieurs pays du Sud pour aider à mettre en œuvre son programme de travail. Il invitait aussi instamment ONU-Habitat à contribuer au rapport du Secrétaire général à la prochaine Conférence des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud et à participer à cette conférence, et à faciliter l'organisation d'un dialogue sur cette question à l'occasion de la prochaine session du Forum urbain mondial.

69. Les gouvernements et les organisations compétentes ont été invités à fournir des ressources financières à ONU-Habitat afin de faciliter encore la coopération Sud-Sud pour parvenir au développement urbain durable, en leur donnant des conseils politiques et en favorisant l'apprentissage horizontal entre ces pays dans les domaines d'intervention du Plan stratégique et institutionnel à moyen terme, notamment par le biais de la base de données sur les meilleures pratiques

IV. Coopération avec les organismes des Nations Unies, les organisations intergouvernementales n'appartenant pas au système des Nations Unies et les organisations non gouvernementales

70. Un rapport d'activité conjoint des Directeurs exécutifs d'ONU-Habitat et du Programme des Nations Unies pour l'environnement, décrivant les domaines de coopération et la coordination entre ces deux organismes, a été présenté au Conseil d'administration. Cette coopération a consisté en la mise au point d'un nouveau cadre de partenariat pour la période 2008-2013 et en un plan commun de mise en

œuvre centré sur les villes et les changements climatiques, la gestion des déchets et les activités de sensibilisation.

71. La coopération avec le Programme des Nations Unies pour le développement dans de nombreuses activités de programmes au niveau des pays a été soulignée tout comme l'entière participation d'ONU-Habitat à 6 des 8 projets pilotes de l'Initiative « Une seule ONU - Unis dans l'action - » pour garantir l'alignement de la programmation au niveau des pays sur les priorités nationales de développement.

72. ONU-Habitat coopère avec l'Organisation internationale du travail et d'autres organismes pour promouvoir des conditions de travail décentes et le plein emploi en vue d'éradiquer la pauvreté. ONU-Habitat a contribué à l'élaboration d'un projet de plan d'action pour l'éradication de la pauvreté pour l'ensemble du Système des Nations Unies reposant sur le plein emploi et des conditions de travail décentes demandé par le Comité de haut niveau chargé des programmes. ONU-Habitat a également produit un rapport d'autoévaluation sur l'intégration des objectifs de plein emploi productif et de conditions travail décentes.

73. ONU-Habitat a poursuivi sa collaboration avec l'Office du Haut Commissaire aux droits de l'homme dans la mise en œuvre conjointe du Programme des Nations Unies pour le droit au logement. Le Programme a avancé dans l'établissement d'indicateurs pour les droits au logement et de la documentation sur les législations nationales en la matière. Au titre de ce Programme, ONU-Habitat a collaboré avec le Centre sur les droits au logement et les expulsions pour la préparation du *bulletin trimestriel* « *Housing & ESC Law Quarterly* », outil de sensibilisation largement utilisé dans le domaine des droits au logement et des droits économiques, sociaux et culturels.

74. ONU-Habitat a renouvelé l'affiliation du Groupe consultatif sur les expulsions forcées auprès de la Directrice exécutive du Programme. Les membres du groupe sont des experts des principaux partenaires du Programme pour l'habitat tels que la Coalition asiatique pour le droit au logement, le Centre sur le droit au logement et les expulsions, ENDA-Tiers Monde, la Coalition internationale pour l'habitat, l'Alliance internationale des habitants et Slum Dwellers International. A l'occasion de la quatrième session du Forum urbain mondial, le Groupe consultatif a organisé un cours de formation sur des solutions de remplacement aux expulsions forcées en collaboration avec l'Institut d'études sur le logement et le développement urbain, le Centre sur le droit au logement et les expulsions forcées et la Commission Huairou. Des missions d'enquête ont été réalisées dans sept villes et cités de cinq pays où des expulsions forcées sur une grande échelle avaient été signalées et des recommandations ont été soumises à ONU-Habitat et aux autres parties prenantes pour que des mesures de suivi soient prises.

75. ONU-Habitat a coopéré avec l'Instance permanente sur les questions autochtones et contribué aux activités du Groupe d'appui interinstitutions sur les questions autochtones. ONU-Habitat a été le fer de lance d'une initiative pour la préparation d'un guide sur les politiques urbaines afin d'ajouter une composante urbaine aux Directives plus génériques relatives aux peuples autochtones, publiées par le Groupe de développement des Nations Unies, afin d'intégrer les questions autochtones dans les activités opérationnelles des Nations Unies. Cette initiative a pour but de donner des orientations aux décideurs, responsables et spécialistes de la gestion urbaine sur les besoins et les problèmes spécifiques des populations autochtones vivant en milieu urbain. ONU-Habitat a lancé son Guide des politiques

de logement pour les populations autochtones à la huitième session de l'Instance permanente.

76. La coopération avec l'Office des Nations Unies pour le contrôle des drogues et la prévention du crime s'est poursuivie dans les domaines de la surveillance et de la sensibilisation, des réformes politiques et institutionnelles, du renforcement des capacités de pré-investissement et du développement d'outils. Les outils mis au point comprenaient un outil d'évaluation conjoint sur la prévention du crime, des enquêtes sur les actes de persécution, un manuel sur le rôle de la police et de l'espace urbain et un autre sur les sports considérés comme un moyen de prévention du crime, l'accent étant mis initialement sur l'Afrique en vue de la préparation de la Coupe mondiale 2010 en Afrique du Sud.

77. La coopération avec le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme a consisté à promouvoir des « villes sûres sans violence contre les femmes et les jeunes filles » en vue d'intégrer l'égalité entre les sexes au niveau de la gouvernance locale dans le but d'atteindre les cibles du troisième objectif du Millénaire pour le développement sur l'égalité entre les sexes et l'objectif 7 du Millénaire pour le développement sur la viabilité de l'environnement. ONU-Habitat a participé aux travaux de la Coalition interaméricaine pour la prévention de la violence afin d'apporter une réponse multilatérale mieux coordonnée aux problèmes de la violence en milieu urbain dans les Amériques.

V. Questions financières et budgétaires

78. Le projet de programme de travail et de budget pour l'exercice biennal 2010–2011 a été soumis au Conseil d'administration avec le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires. Le Conseil a approuvé le programme de travail et le budget proposés. Il a également approuvé le budget à des fins générales d'un montant de 66 190 500 dollars et le budget à des fins déterminées d'un montant de 95 717 700 dollars pour l'exercice biennal 2010–2011 présentés en détail dans le programme de travail et le budget pour 2010–2011. Il a par ailleurs approuvé une augmentation de la réserve statutaire à des fins générales qui passerait de 3 279 500 dollars à 6 619 500 dollars.

79. L'enveloppe budgétaire révisée du budget ordinaire pour 2008-2009 montre une augmentation de 55 % par rapport aux crédits budgétaires de 2002-2003. ONU-Habitat a rappelé les résolutions 56/205 et 56/206 de l'Assemblée générale et celles adoptées ultérieurement sur le renforcement du Programme, notamment la résolution 62/198 dans laquelle l'Assemblée demandait une augmentation des ressources financières pour soutenir les activités qu'il a entreprises; ONU-Habitat a présenté des propositions à cet effet en réponse à ces résolutions. Le budget ordinaire, cependant, n'a pas été en mesure de prendre en compte les propositions soumises par l'organisation. De plus, le chiffre prévu dans la planification comme plafond pour toutes les propositions concernant les budgets biennaux respectifs limite le niveau des augmentations de fonds demandées par l'organisation. Le montant du budget ordinaire représente approximativement 7 % du budget total d'ONU-Habitat. En 2008, le financement du budget ordinaire s'élevait à 9,5 millions de dollars, alors que les contributions versées à ONU-Habitat à des fins générales (non affectées) étaient de 20 millions. Les contributions à des fins spéciales, affectées à des activités spécifiques de programme et de projet,

atteignaient pour la même année un total de 133,2 millions de dollars. Il y a un déséquilibre constant entre les contributions affectées et libres.

80. Un financement adéquat, stable et prévisible, de préférence sur une base pluriannuelle, aiderait à diminuer la volatilité des contributions extrabudgétaires et permettrait à l'organisation de planifier effectivement la réalisation du programme de travail approuvé et la mise en œuvre de son Plan stratégique et institutionnel à moyen terme pour la période 2008-2013. ONU-Habitat a fait des efforts considérables en mettant au point un cadre axé sur des résultats dans le contexte de la préparation du Plan afin d'encourager l'application des principes de gestion axée sur les résultats et de permettre aussi d'établir un lien entre ressources et résultats stratégiques. Les gouvernements sont encouragés à envisager d'adopter des mécanismes plus souples de financement sur la base des contributions affectées correspondant aux domaines d'intervention du Plan qui ont été approuvés. Ceci permettra à l'organisation de mettre systématiquement l'accent en priorité sur les réalisations attendues mises en relief dans le cadre de résultats mis au point pour servir de feuille de route pour la mise en œuvre du Plan.

VI. Conclusions et recommandations

81. La crise économique et financière mondiale a eu des conséquences négatives sur pratiquement tous les aspects du développement et de la gestion des établissements humains. La crise a eu des répercussions particulièrement graves pour les pauvres et les groupes sociaux à faible revenu qui ont vu leurs possibilités d'accès à un logement convenable, à la sécurité d'occupation et aux services urbains de base considérablement réduites. Elle a également eu des incidences négatives sur les fonds budgétaires que les gouvernements sont en mesure d'allouer en priorité au logement et au développement urbain durable.

82. Les participants au dialogue sur le thème spécial « Financement de logements abordables dans le contexte de la crise économique mondiale actuelle » qui s'est déroulé à la vingt-deuxième session du Conseil d'administration ont examiné ces questions et leurs conséquences de façon approfondie. Ils ont identifié des opportunités découlant des problèmes posés par la crise qui pourraient servir de tremplin pour la mise au point de mécanismes innovants pour la promotion de logements abordables.

83. Le rôle du secteur public a été jugé capital pour faciliter une urbanisation durable grâce à l'adoption de politiques d'appui et de cadres réglementaires propres à encourager la création de fonds pour le logement et de systèmes de microfinancement permettant aux pauvres d'avoir accès au crédit.

84. La participation de toutes les parties prenantes à ces entreprises a été soulignée, notamment celles de promoteurs du secteur privé, d'institutions financières internationales, régionales et nationales, d'organisations non gouvernementales et communautaires, de même que des organisations et agences internationales.

85. Le Conseil d'administration a mis en évidence le caractère central de la question du financement de logements abordables en invitant tous les États membres à évaluer si leurs politiques respectives en matière de logement et d'infrastructures

connexes permettaient de répondre de manière adéquate aux besoins de leurs populations, en particulier les citadins pauvres et autres groupes vulnérables.

86. Compte tenu de la résolution 63/221 de l'Assemblée générale dans laquelle l'Assemblée invitait le Conseil d'administration à suivre l'évolution des mécanismes de financement du logement dans le contexte de la crise financière actuelle, le Conseil a déclaré qu'il appuyait l'organisation d'une manifestation spéciale de haut niveau lors de la soixante-quatrième session de l'Assemblée générale sur la question des mécanismes de financement face à la crise financière mondiale.

87. Il est reconnu que les villes contribuent très largement aux émissions de gaz à effet de serre. Elles ont donc un rôle essentiel à jouer dans l'atténuation des changements climatiques en favorisant l'efficacité énergétique par une meilleure planification de l'utilisation des sols, une gestion urbaine plus efficace et des pratiques de construction écologiques.

88. En même temps, la vulnérabilité des villes aux effets des changements climatiques est une importante source de préoccupation. On ne saurait donc trop insister sur l'importance de la sensibilisation aux conséquences des changements climatiques sur l'ensemble des conditions de vie de l'homme. Comme dans le cas de la crise financière, ceux dont la contribution est la moins importante, c'est-à-dire les citadins pauvres, sont les plus gravement touchés. Ces tendances, dans le contexte d'un monde en voie d'urbanisation rapide, montrent l'imminence de la convergence des établissements humains et des programmes environnementaux et la nécessité de jeter un pont entre deux domaines trop longtemps perçus comme distincts aux niveaux des politiques et de l'action à entreprendre.

89. Le présent rapport identifie plusieurs domaines dans lesquels des mesures de suivi pourraient être prises à différents niveaux. Il s'agit notamment de la nécessité pour les États membres d'évaluer l'efficacité de leurs politiques respectives en matière de logement en faveur des pauvres et de développement urbain et de la nécessité d'intégrer logements abordables et financement du logement afin de disposer d'un moyen essentiel pour réaliser les objectifs de développement internationalement convenus, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement.

90. Cependant, il est recommandé avant tout d'assurer le suivi au niveau mondial et de jeter un pont entre l'architecture et les modalités du suivi et de la mise en œuvre pour parvenir au développement durable. Cette recommandation se fonde sur la reconnaissance du fait que, dans un monde qui s'urbanise rapidement, la réalisation de l'objectif du développement durable dépend toujours plus d'une urbanisation viable. Dans la pratique, ceci signifie que le développement durable dépendra en définitive de la manière dont nous gérons et planifions nos villes et de l'efficacité de nos mesures d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets.

91. L'Assemblée générale est donc invitée à envisager la réunion, en 2016, d'une conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III) qui aurait pour but d'examiner, formuler et adopter des politiques, stratégies et approches actualisées afin de répondre plus efficacement aux problèmes de l'urbanisation durable et du développement urbain qui ne cessent d'évoluer.

92. Des progrès considérables ont été accomplis dans la mise en œuvre du Plan stratégique et institutionnel à moyen terme d'ONU-Habitat pour la période 2008-2013. Ce plan prévoit, jusqu'en 2013, une série de réformes et d'innovations exigeant une démarche systématique et coordonnée pour l'harmonisation et la cohésion des programmes, l'amélioration des pratiques commerciales et la mise en valeur des ressources humaines. Une telle démarche requiert un financement prévisible sans lequel les améliorations ne peuvent être apportées qu'au coup par coup et par intermittence.

93. Il s'est avéré qu'un financement prévisible, en particulier sur la base d'un accord cadre pluriannuel, comme ceci a été récemment convenu avec deux donateurs, est une bonne solution et les gouvernements en mesure de le faire sont encouragés à conclure des accords similaires permettant ainsi au secrétariat de planifier à l'avance, de hiérarchiser ses activités de manière rationnelle et, donc, de réaliser les gains prévus en efficacité, responsabilité et transparence.

94. Face aux problèmes résultant de l'urbanisation rapide et chaotique et des changements climatiques, ONU-Habitat a lancé deux nouvelles initiatives – la Campagne urbaine mondiale et l'Initiative pour les villes et les changements climatiques. Ces deux initiatives, avec le Forum urbain mondial, ouvriront la voie au plaidoyer à l'échelon mondial en faveur d'une urbanisation plus viable et offriront une méthode coordonnée et concertée de dialogue politique et de développement aux niveaux mondial, régional et national. Conformément aux résolutions adoptées sur cette question, les États membres sont invités à mettre en place, au niveau national, des tribunes ou des comités pour l'habitat reposant sur de larges bases afin de jouer un rôle actif dans la Campagne urbaine mondiale.